

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 3 du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 27 juin 2024, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Madame Valérie PETIT, Madame Malika BENGRIBA, Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE, Madame Corinne LEFEBVRE, Monsieur Daniel SENYSZEN, Monsieur Grégory HAGE, Madame Evelyne DUGARDIN, Monsieur Mustapha HABBOUR, Monsieur Serge RAGO, Monsieur David MINNE, Madame Géraldine MUSZYNSKI, Monsieur Patrick HERLANT, Madame Reine-Marie BEAUVOIS, Monsieur Gérard DUTAILLY, Madame Paulette DUQUENOY, Monsieur Anthony DELHORS, Madame Aurélie DUTAILLY, Monsieur Philippe DORNE, Monsieur Christophe CAUX, , Monsieur Youssef BOUYA, Madame Mariane VETU.

Madame Naïma BENBRAHIM qui donne procuration à Monsieur Grégory HAGE
Monsieur Sébastien LESTRIEZ qui donne procuration à Madame Malika BENGRIBA
Monsieur Sylvain DUGARDIN qui donne procuration à Madame Valérie PETIT
Madame Aurore FERNANDEZ qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX
Madame Clarisse KACZMAREK qui donne procuration à Monsieur Philippe DORNE

Madame Fouzia TAHAR-CHAOUCH, absente non-excusee

Le nombre de présents est de 21, le nombre de votants 26 dont 5 procurations

Madame Géraldine MUSZYNSKI est nommée Secrétaire de Séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 10 avril, y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à la majorité : 20 pour – 6 abstentions

Je vous remercie.

Concernant le compte rendu des décisions, vous avez différentes décisions, des contrats de prestations, la Vie Active pour l'entretien pour un montant de 39 402,69 € HT, le contrat de prestation de tonte du stade avec la société ID Verde pour 33 290,60 € HT, le contrat pour un spectacle pyrotechnique pour un montant de 4 500 € HT, contrat de maintenance informatique avec AQUASTAR pour un montant de 7 778 €, modification du montant pour le plan de gestion de la Fosse 8 avec la société GINGER pour un montant de 43 880 € HT, également un contrat avec la société INTRA MUROS pour la mise en place d'une application mobile pour un montant de 70 € HT/mois, marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'entretien et la maintenance du chauffage avec la société CDC Conseil pour un montant annuel de 6 480 € HT, le contentieux PIG Metaleurop, la cassation donc on passe en cassation devant le Conseil d'Etat avec le cabinet GASCHIGNARD, achat de licence Office avec la société AQUASTAR pour 1 715,04 €, marché d'exploitation de chauffage avec la société IDEX, avenant de durée jusqu'au 30 septembre pour un montant de 5 628,45 € HT, prestation pour le remplacement de la VMC

à l'école Dolto pour 4 992 € HT, renouvellement du contrat My Perischool pour 3 577 € HT, convention de mise à disposition pour la cantine solidaire, convention d'accueil d'un stagiaire, convention de mise à disposition de la salle Dutilleul, du Foyer, de la salle Goczkowski, du boulodrome et de la salle Budillon et du stade. Alors, y a-t-il des remarques concernant ces décisions ? Oui, Monsieur DORNE, on va vous passer le micro.

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, concernant le contrat de prestation avec la Vie Active, c'est un contrat annuel pour un montant hors taxe qui se monte à 47 283,23 € TTC, donc quelle est la périodicité, c'est un contrat à l'année ?

Madame le Maire : Pour l'année jusque novembre, mais en fait ils sont existants sur la commune depuis le mois de, si je ne dis pas de bêtise, mars ou avril, ils ont, pas des problèmes, mais bon, j'ai eu l'occasion de voir Monsieur GEORGE, la personne qui gère les personnes de la Vie Active, ils se rendent compte qu'avec le temps, si je peux me permettre, ils font un circuit mais avec le temps ça pousse et voilà, c'est ce que je dis, c'est un peu compliqué, mais par contre comme ils disaient si cet été il y a plus d'ensoleillement, il fera plus d'actions sur la commune, il n'est prévu que pour la tonte.

Monsieur DORNE : D'accord. Donc ce n'est plus trop une prestation mensuelle, par mois ?

Madame le Maire : Non, c'est plus que ça, c'est deux semaines par mois.

Monsieur DORNE : Deux semaines par mois ?

Madame le Maire : Je vérifie mais pour moi c'est deux semaines en fait par mois, oui. C'est ça, en fait. On va vérifier quand même mais pour moi c'est deux semaines par mois.

Madame MARIINI : Je suis en train de ressortir le planning.

Madame le Maire : Pardon ?

Monsieur BOUYA : C'est douze fois deux semaines ?

Madame le Maire : Non, ce n'est pas douze fois deux semaines, ils ont commencé au mois d'avril, donc ils ont jusque mi-décembre, mi-novembre, pardon. Voilà, donc c'est toutes les semaines à part juin, que là ils sont à deux semaines, et en juillet ils sont en deux semaines et en août également deux semaines. Mais sinon généralement ils tournent à quatre semaines, trois semaines par mois. Oui, vraiment c'est vraiment rare, vous voyez. Monsieur CAUX, pardon ?

Monsieur CAUX : Juste une question sur ce point 47 000 € par an, c'est à peu près l'équivalent de quasi deux salaires d'agents de catégorie C à l'année. Pourquoi plutôt ne pas recruter deux agents, ce qui ferait du bien quand même aux services techniques d'être un peu plus nombreux et de pouvoir bénéficier de deux agents à l'année à temps plein sur la commune plutôt qu'une société prestataire ?

Madame le Maire : On a déjà fait le calcul, franchement par rapport aux agents, mais quand les agents sont en arrêt maladie, on les paie également, du coup ça fait un surplus au niveau charges salariales, le travail n'est pas fait, donc là, au moins avec la Vie Active, c'est des personnes qui sont en contrat donc ils nous mettent des personnes à disposition. C'est pour ça.

Monsieur CAUX : C'est une question de gestion du personnel aussi. Si c'était mieux géré, ils ne seraient pas en arrêt non plus.

Madame le Maire : C'est un choix. Mais Monsieur CAUX, là pour l'instant, là il y a une personne qui a été reprise en contrat PEC dernièrement qui commence, si je ne me trompe pas, lundi.

Monsieur HAGE : Il est déjà là mais il commence son contrat PEC lundi.

Madame le Maire : Il était en contrat CDD pour juste une semaine et puis un contrat PEC pendant un an. Oui, Monsieur ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, concernant la décision 24-031b, décision rectifiée suite à une erreur de plume.

Madame le Maire : Oui, c'est ça.

Monsieur DORNE : En quoi consistait cette erreur de plume qui se chiffre quand même presque à 11 856 € TTC ? On lisait auparavant 40 811 € et là on passe donc à 52 656 € TTC.

Madame le Maire : Oui, c'est parce que ce n'était pas noté qu'il passait une deuxième fois, en fait, pour faire 2 puis 3 également, sur le site, deux sondages sur le site.

Monsieur ORNE : D'accord.

Madame le Maire : D'autres demandes ?

Monsieur DORNE : Oui, là, à titre d'information, la décision 24/068 « mise à disposition de la Maison pour Tous le 5 juillet pour la création d'une association ». Donc il s'agit de quelle association ? Si vous pouviez nous le communiquer.

Madame le Maire : Alors c'est une association de riverains, l'ASL de la rue Marguerite Yourcenar, ils sont en train de créer une ASL.

Monsieur DORNE : D'accord, et d'autre part, pour la décision 24/074 « désignation d'un avocat dans le cadre du contentieux opposant la commune à un administré dans le cadre du permis de construire du Symevad pour l'extension du centre de tri », quel est l'objet de ce contentieux ?

Madame le Maire : C'est par rapport à l'extension qui se situe au niveau du Symevad, donc un administré a déposé au Tribunal un recours et là si je ne me trompe pas, ça a été rejeté, le référé a été rejeté, oui.

Monsieur DORNE : Et c'est un administré qui est propriétaire, à proximité du Symevad ?

Madame le Maire : A proximité du Symevad, oui.

Monsieur DORNE : D'accord.

Monsieur BOUYA : Si c'est un référé d'urgence, la décision sur le fond, elle n'a pas été prise. Donc il va y avoir une décision sur le fond prochainement ?

Madame le Maire : Non, c'est ça. C'est ça, exactement. D'autres demandes concernant les décisions ?

Monsieur DORNE : Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire : Merci à vous. Pardon, allez-y, Monsieur BOUYA.

Monsieur BOUYA : Juste un complément d'information, s'il vous plaît, concernant la Vie Active, nous on a reçu c'est le ramassage des détritrus également ?

Madame le Maire : Oui, détritrus, c'est le ramassage, détritrus c'est l'herbe en fait

Monsieur BOUYA : Ah c'est l'herbe ? Moi je croyais que c'était le nettoyage.

Madame le Maire : Non non, le problème, ce qui est dommage, c'est qu'en fait ils emportent l'herbe et malheureusement ils ne peuvent pas la mettre à notre déchèterie, donc ils l'amènent à côté de Bapaume donc ça fait des frais supplémentaires malheureusement.

Monsieur BOUYA : Et vous avez expliqué qu'avec douze prestations, une prestation dure combien de temps en général ?

Madame le Maire : Une c'est la semaine, en fait.

Monsieur BOUYA : D'accord, c'est douze fois une semaine, alors ?

Madame le Maire : C'est ça. C'est même un peu plus que ça parce que quand on regarde le planning, 18 au total, vous voyez, si on regarde les semaines, 18 semaines.

Monsieur BOUYA : Et vous nous avez expliqué que la déchèterie c'est à Bapaume ?

Non, Bapaume. C'est eux qui gèrent en fait, par rapport aux personnes qui doivent, si je peux me permettre, en fait ils ont un endroit précis pour les personnes donc ils prennent les personnes.

Monsieur HAGE : Ils ont une convention avec une déchèterie.

Voilà, c'est par rapport à ça. Mais également par rapport aux personnes qui restent, parce que Monsieur GEORGES les dépose également. Est-ce qu'il y a d'autres demandes concernant la décision ? Je n'en vois pas, donc on ne passe pas au vote mais avec les élus on le fait régulièrement. Donc des votes contraires ? Des abstentions ? Donc au niveau du groupe majoritaire, vous ne prenez pas part au vote, c'est ça ? D'accord, merci.

Voté à la majorité (20 pour – 6 élus ne prennent pas part au vote)

DELIBERATION N°1 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire : Donc c'est en section de fonctionnement, donc le chapitre 11, charges à caractère général, on retire 500 € du compte 60618 et 6068, 788 € pour les mettre en chapitre 65, 65748, autres personnes de droit privé, 938 €. 65888, 350 €. Y a-t-il des demandes d'interventions concernant cette décision modificative ? Je n'en vois pas, on va passer au vote.

Madame MARIINI : Vous n'avez pas fait section d'investissement.

Madame le Maire : Non, pardon, la section d'investissement, là je suis en train de regarder juste en-dessous, excusez-moi. Donc section d'investissement pour le chapitre 10, 1 000 € qu'on retire sur la taxe d'aménagement 8 226, chapitre 20 : 8000 du compte 2031 qu'on rajoute, et également en immobilisations 9 000 € qu'on déduit de 021 donc 2121 de 1 000 €, 21311 : 2 500 €, 21568 : 1 500 €, 215738 : 1 000 €, 2158 : 2 000 €, 21758 : 700 € et 217838 : 300 €. Y a-t-il des demandes d'interventions concernant cette décision modificative ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ?

Voté à la majorité (20 pour – 6 contre)

DELIBERATION N°2 : ENCAISSEMENT DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DETR

Donc on en a déjà parlé, donc on a eu un retour de la DETR, donc ça concerne les travaux de réfection de la toiture de la salle Dutilleul, montant estimé à 17 119 € HT donc on a une subvention DETR de 4 279,75 € et également les travaux d'amélioration acoustique de la Maison pour Tous, donc montant estimé 10 375,70 € et on aura également une subvention de 25 % de 2 595,93 €. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°3 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ANCIENS ELEVES D'EVIN-MALMAISON SECTION FOOTBALL

Madame le Maire : Concernant le versement d'une subvention exceptionnelle aux anciens élèves d'Evin-Malmaison section foot, donc on s'était engagé, tous les deux ans à peu près, de racheter les filets concernant, là ce sera sur le terrain B pour un montant total de 234 € et également les abris de touche, entre les deux abris de touche sur le terrain B pour un montant de 2 995,63 €. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas ; des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°4 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MUAY THAI EVINOIS

Madame le Maire : Toujours pareil, concernant une subvention exceptionnelle concernant l'association muay thaï, excusez-moi, alors ça sera une subvention exceptionnelle de 493 €, répartis de la manière suivante parce qu'on l'a déjà validée l'année dernière dans le cadre des compétitions. Dans le cadre de la compétition est prise en charge une partie des frais de déplacements à hauteur de 50 % du réel du prix le plus économique de repas, soit un forfait de 15 € et d'hébergement avec un forfait de 50 €. Ainsi il est proposé de verser 85 € pour le déplacement de Saint-André-les-Vergers et 88 € pour le déplacement de Fleury-sur-Orne et également concernant le gala est alloué un forfait de 80 € dans la limite de trois par an et pour maximum quatre participants. Donc il est proposé à titre exceptionnel de verser respectivement la somme de 320 € pour déplacements à Tanger, donc le total est bien de 493 € donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°5 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDERIE SITUATIONS PARTICULIERES

Madame le Maire : C'est des délibérations qui passent quand même régulièrement, des frais en garderie et accueils de loisirs par rapport à des situations particulières, là c'est un enfant qui entre au collège donc il ne fréquentera plus les services de garderie dont il n'a pas consommé l'ensemble des avoirs, donc le remboursement de la somme est de 14,40 €. Est-ce qu'il y a des demandes concernant cette délibération ? Je n'en vois pas, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°6 : QUARTIERS D'ETE : ENCAISSEMENT DE LA SUBVENTION DE LA REGION

Madame le Maire : Donc on est toujours au niveau du budget, donc Quartiers d'été, encaissement de la subvention de la Région. Donc la commune propose l'installation d'un village olympique qui va se dérouler ce samedi, donc l'encaissement de 3 000 € pour une subvention accordée par la Région dans le cadre du dispositif, manifestation qui se déroule, comme je vous l'ai dit, samedi, l'annonce sera faite en fin de réunion lors de l'agenda. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°7 : EXONERATION TFPB, PLAN D'ACTION DANS LE CADRE DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE DES PROPRIETES BATIES AUPRES DE SIA HABITAT ET MAISONS ET CITES

Madame le Maire : Alors dans le cadre de la TFPB, toujours la taxe foncière sur la propriété bâtie, dans le cadre de l'exonération sur la taxe foncière de la TFPB, donc auprès de la SIA, on a différents, si je peux me permettre, différentes actions, donc présence du médiateur 500 €, l'équipe mobile de prévention spécialisée 3 000 €, l'accompagnement socio 1 500 €, la démocratie participative 2 000 €, atelier participatif street art 2 440,68 €, petits travaux d'amélioration de la qualité de service, excusez-moi, donc pour un montant global de 15 323,08 € au niveau de la SIA et également au niveau de la TFPB concernant Maisons et Cités, donc prévention spécialisée 24 000 €, la mise à disposition de locaux 5 400 €, l'action du Conseil Citoyen 1 871 €, donc pour un total de 31 271 €. Y a-t-il des demandes d'informations concernant cette TFPB des deux bailleurs ? Monsieur DORNE, s'il vous plaît ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, concernant l'action Démocratie Participative, qui suit ça, au niveau justement de, est-ce que c'est quelqu'un de SIA ? C'est quelqu'un de la commune ?

Madame le Maire : Non, c'est SIA.

Monsieur DORNE : C'est SIA directement ?

Madame le Maire : Oui, exactement, oui. Oui, c'est SIA, oui.

Monsieur DORNE : Donc c'est pareil en ce qui concerne les différents accompagnements sociaux ?

Madame le Maire : Oui, en fait après ils font appel généralement à des personnes parce que c'est des demandes qui ont été faites quand même donc ils font appel à ces personnes pour, si vraiment par rapport à ça, l'accompagnement socio, ça, ça n'a rien à voir, je veux dire comme l'atelier participatif,

ils font appel également aux personnes qui résident au niveau de la SIA et au niveau de par rapport au street art. Il y a d'autres demandes d'interventions concernant ce plan d'action ? Oui, Monsieur BOUYA, allez-y ?

Monsieur BOUYA : Oui, c'était simplement pour rebondir sur mon collègue Monsieur DORNE, en fait c'est simplement, si j'ai bien compris, vous êtes exonérés finalement avec SIA et Maisons et cités, d'une partie de la taxe d'habitation, de la taxe foncière pardon, et en gros, ils sont censés mettre en place ce genre d'activités ?

Madame le maire : Oui, en collaboration avec la commune, oui.

Monsieur BOUYA : Pour le coup, moi je n'ai jamais vu un médiateur dans la ville se balader.

Madame le Maire : Ce n'est pas le médiateur de la ville, c'est au niveau des locataires.

Monsieur BOUYA : Je n'ai jamais vu d'action d'accompagnement particulière pour les Evinois, on n'en a jamais parlé, je ne sais pas si certains sont au courant autour de la table, je ne sais pas si des bilans sont réalisés, ça impacte qui, combien de personnes, etc, parce que franchement je vous avouerai que c'est de l'argent qui est jeté par les fenêtres, on ne sait pas, on voudrait savoir si vous avez des bilans etc, on est preneurs.

Madame le Maire : Ça, on va vous le donner, mais en tout cas ce n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres parce qu'on a les informations ; là la prévention spécialisée, ce que je peux vous dire c'est 24 000 €, c'est quand même une personne qui est souvent dans la commune, qui est en collaboration avec des enfants, ados, jeunes enfants et qui vont au collège également.

Monsieur BOUYA : C'est Laura ?

Madame le Maire : Là, la prévention spécialisée c'est Laura, je sais qu'au niveau de Laura il n'y a pas de souci, la mise à disposition des locaux, donc c'est la cantine solidaire et actions du Conseil Citoyen, donc ça c'est des actions qui seront menées par le Conseil Citoyen.

Monsieur BOUYA : Oui mais il y a un loyer à payer ?

Madame le Maire : Oui, c'est ça, c'est ce qu'on paie, 5 400 €.

Monsieur DORNE : 5 400 € de loyer c'était pour la cantine solidaire, c'est prévu dans les 5 400 € ?

Madame le Maire : C'est ça, c'est la globalité.

Monsieur DORNE : Le loyer de 416 € par mois.

Madame MARIINI : Qu'on vu en décision.

Madame le Maire : Après, là je vais reprendre par rapport à la prévention, en présence du médiateur, ça c'est eux qui gèrent, qui voient ça avec leur bailleur, l'équipe mobile de prévention spécialisée c'est également, ils nous accompagnent 3 000 €, par rapport à ce qu'elle fait Laura également. L'accompagnement socio, donc ça c'est quand il y a un litige au niveau, si je peux me permettre, des personnes, donc ils aident les personnes à s'en sortir, démocratie participative donc c'est au niveau du Conseil Citoyen, atelier participatif street art c'est la Maison pour Tous, voilà, mais ils vont co-financer par rapport au projet, travaux d'amélioration de la qualité de service, là c'est des petits travaux qui vont avoir lieu derrière les appartements au niveau de la rue Zola.

Monsieur BOUYA : Juste pour revenir sur la démocratie participative, c'est en lien avec le Conseil Citoyen, c'est ça ?

Madame le Maire : Exactement, oui. C'est quoi, concrètement ?

Madame le Maire : C'est par rapport aux actions.

Madame MARIINI : Ils avaient lancé un concours de logos, ils ont fait un concours au niveau de Noël.

Madame le Maire : Ils ont fait déjà, l'année dernière ils avaient fait au niveau de la rue Massenet, alors je ne sais pas si c'était avec la globalité de SIA ou Maisons et Cités mais ils avaient fait une action au niveau de la rue Massenet concernant un arbre de Noël, ils ont fait également Halloween. Là la place Chopin c'est plus avec Maisons et Cités, mais voilà, c'est un accompagnement avec le Conseil Citoyen par rapport à des actions menées. Il y a d'autres demandes ? Le bilan vous sera transmis, Monsieur BOUYA, pas de problème.

Madame MARIINI : Ça, c'est 2024.

Madame le Maire : 2023 on vous l'avait transmis, il me semble.

Madame MARIINI : 2024, on ne l'a pas encore. On est en 2024.

Madame le Maire : Là c'est vraiment pour 2024, mais 2023 on vous l'avait fourni. Donc il n'y a pas d'autre demande d'information à ce sujet ? Donc on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°8 : PROTECTION FONCTIONNELLE DE MONSIEUR FAUQUEMBERGUE

Madame le Maire : Donc cette délibération c'est pour la protection fonctionnelle de Monsieur FAUQUEMBERGUE, donc c'est une demande de prise en charge des frais d'avocat par notre assurance, y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ?

Monsieur BOUYA : Simplement (inaudible) l'activer avec la délibération étant donné que les faits ont eu lieu il y a un an, pourquoi seulement maintenant ?

Madame le Maire : Parce qu'il n'y avait pas eu d'audition et là il y a des auditions par rapport au problème, il n'y a pas eu d'audience donc voilà.

Monsieur BOUYA : En gros c'est une prise en charge des frais d'avocat, c'est ça ?

Madame le Maire : Oui. C'est ça. Des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, donc on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°9 : DECLASSEMENT ET ACQUISITION DE LA PARCELLE AE 129

Madame le Maire : Donc cette délibération, c'est l'organisme, j'explique ou tu expliques (à Monsieur HAGE) ?

Monsieur HAGE : Comme tu veux. Alors « acquisition par Monsieur et Madame BRIKAT d'une partie de la parcelle AE 129 ; Monsieur et Madame BRIKAT habitent rue Jean Jaurès à côté de la parcelle de l'ancien garage SLEURS, donc ils souhaitaient acquérir une partie du terrain, qui à nous, ne va pas forcément nous servir, un peu d'espace vert qu'on va rétrocéder de manière officielle, voilà.

Madame le Maire : Donc là, bien sûr, il faut qu'on déclasse cette parcelle, donc c'est une largeur de 3 mètres sur longueur du terrain,

Madame MARIINI : 29 mètres.

Madame le Maire : Donc c'est à partir de leur bordure si je peux me permettre, jusqu'au bout, et également ce montant a été communiqué par les domaines. Donc ils ont validé cette demande de montant. Y a-t-il des demandes d'interventions concernant cette délibération ? Je n'en vois pas. On va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°10 : AVIS SUR LA CESSON DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR MAISONS ET CITES

Madame le Maire : Alors là c'est des délibérations qu'on prend régulièrement, l'avis sur la cession de logements sociaux Maisons et Cités qui se situent au 199 et 201 rue Basly, c'est des type T4, des bâtiments qui se trouvent avant la rue Schaffner sur la gauche, donc c'est une demande de Maisons et Cités. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ? On va passer au vote.

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire : On va passer aux questions diverses. Concernant la sécurité, je vais laisser la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Alors, suite à la fermeture du pont de Courcelles juillet-août, vous nous interpellez sur la déviation qui sera mise en place, la surveillance des camions, etc... Donc effectivement les travaux du pont de Courcelles ont déjà démarré, l'accès sera complètement fermé à partir du 8 juillet, on ne peut pas faire autrement, c'est des travaux qui doivent être faits, malheureusement on sait bien que ça va apporter un peu de flux de véhicules, mais on ne peut pas faire autrement parce qu'à l'entrée d'Evin on a quand même pas mal d'entreprises, néanmoins ce sont des travaux de compétence du Conseil Départemental, et à ce titre ils sont aussi responsables du bon déroulement de ces travaux et

des déviations qui ont été mises en place. Donc ils sont là aussi pour faire respecter et les forces de police sont alertées, sont au courant et il y aura des contrôles qui seront prévus. Toujours concernant la problématique de la fermeture du pont de Courcelles, le flux de circulation, vous dites que ça va augmenter les poids lourds, donc effectivement on aura sans doute un peu plus de poids lourds qui vont passer mais néanmoins il ne faut pas oublier qu'on est en période estivale, juillet, août, beaucoup d'entreprises sont fermées, notamment tout ce qui est BTP et qui travaillent aussi sur AMBRE, sur STB, donc voilà on a eu de multiples discussions et le Conseil Départemental estimait quand même que cette période était la plus appropriée. Néanmoins comme je vous l'ai dit tout à l'heure les forces de l'ordre sont alertées et il y aura des contrôles aléatoires.

Alors, question n°3 concernant le projet de la chicane de la rue Zola qui n'a toujours pas été présentée aux habitants de la rue, tout simplement parce qu'après étude ce projet paraît très difficile, mettre des chicanes dans une rue qui est en stationnement alterné, c'est quand même très très compliqué, en plus sur le départ de la rue on a quand même beaucoup d'accès de garages, la petite voyette pour aller au cimetière, enfin voilà, on a fait des plans mais c'est très très compliqué donc pour l'instant on ne peut pas donner suite à ce projet, néanmoins on va accentuer la signalisation verticale et horizontale. Suite à l'incendie l'été dernier, pourquoi les poubelles d'Evin Market sont toujours contre la chapelle. C'est vrai, à plusieurs reprises on a interpellé le commerçant -d'ailleurs très récemment encore- néanmoins on a un projet de fermeture de cette chapelle par des arceaux ou des clôtures métalliques qui permettront d'éloigner les containers de l'édifice.

Madame le Maire : On ne l'entoure pas dans la globalité.

Monsieur HAGE : On ne l'entoure pas dans la globalité, on va juste lui faire un petit, comment dire, un petit encart pour vraiment la différencier du parking. Vous me faites beaucoup parler ce soir, merci.

« Résidence des Poètes, des problèmes d'incivilités en matière de circulation intensive de cyclos, de bruits, sont récurrents. Que comptez-vous faire ? » Mais oui, on a eu écho de ça, donc Madame le Maire et moi-même avons alerté les forces de police et on a transmis tous les éléments en notre possession.

« Malgré de multiples alertes les évacuations de secours de la salle Budillon ne sont jamais déverrouillées. Ce n'est pas normal. Que comptez-vous faire ? » Bon, effectivement il y a une porte de sortie de secours qui est dégradée, nous avons été alertés là-dessus et un devis est en cours pour la remplacer au plus vite.

« Rue Jean Jaurès prolongée, très dangereuse notamment pour les piétons et les cyclistes. Dans un premier temps, est-il possible de reboucher les trous et d'aménager sur cette même zone pour la sécurité des piétons et des cyclistes une bande cyclable ? ». Il n'y aura pas de bande cyclable, néanmoins on va envisager une refonte des bas-côtés, on va déjà commencer sur quelques endroits. Après, pour les cyclistes, il y a aussi la Boucle des Trois Cavaliers qui fait le tour, qu'ils peuvent récupérer le long du canal.

« Un audit des infrastructures a été lancé, que pouvez-vous nous dire sur les conclusions ? » Oui, il y a eu la Communauté d'Agglo d'Hénin-Carvin qui a récemment recensé l'état des rues communales mais nous attendons encore le rapport officiel. Néanmoins on connaît quand même l'état des routes de notre commune.

Monsieur DORNE : Par rapport à la sécurité on a demandé également si le radar pédagogique, justement, avec le flux de circulation, pouvait être replanté. Le radar pédagogique qui est situé à hauteur du cabinet médical. Il était débranché, donc là, est-ce qu'il ne serait pas opportun, justement, de le rebrancher ?

Monsieur HAGE : Si, si.

Madame le Maire : Il n'y a pas de souci.

Monsieur HAGE : On va voir avec les services techniques, il n'y a pas de souci. J'en ai fini pour la sécurité.

Madame le Maire : Donc concernant la communication, vous m'avez interpellée concernant le site, donc vous savez qu'on a contractualisé avec la société CROQUANTE donc le projet est en cours, il y a eu une discussion dernièrement, donc le point est bien élaboré et on envisage une mise en œuvre plutôt pour fin d'année, donc normalement on devrait, si je peux me permettre, avoir toutes les informations que les prestataires ont eues et nous ont transmises également, ça ne devrait pas tarder. Donc je vais laisser la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE pour la propreté et l'environnement.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Alors concernant la propreté, je propose de regrouper les questions 2,1,5,7 et 8 parce qu'elles parlent exactement de la même chose. Donc en raison des conditions météo, accompagnées de l'absence de plusieurs agents, la situation est dégradée. Malgré le recours à la Vie Active pour assurer l'entretien des espaces verts sur la commune, nous mettons tout en œuvre sur le sujet et assurons un entretien régulier de la commune.

Pour la question n°3, vous nous interpellez pour un parterre où il y aurait des rongeurs. Je ne le savais pas avant de voir la question donc on va faire le nécessaire pour intervenir. Je ne peux pas vous dire s'il y en a encore ou s'il n'y en a plus.

Donc la question n°4 sur les parterres à l'église, oui les parterres sur le perron de l'église ont été supprimés. Vous évoquez le fait de reverdir la ville mais la suppression de ce petit espace ne remet pas en cause nos engagements. Voilà, j'en ai terminé.

Madame le Maire : Tu en as encore. Tu en as encore plusieurs.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Ah oui, le matériel. Donc concernant le matériel, vous évoquez un fait que les administrés ne rentrent, non, excusez-moi. Sur le matériel, les services techniques disposent du matériel nécessaire, comme indiqué, une partie de l'entretien est délégué à la Vie Active.

Ensuite, vous évoquez le fait que de nombreuses poubelles dans la commune restent sur la chaussée, sur le trottoir, vous évoquez ces faits, les administrés ne vidant pas leurs containers etc, en dehors des jours de collecte. Vous sollicitez une communication or celle-ci a déjà été faite, a déjà eu lieu, pardon, au sein du dernier Evénement Mag que je peux vous inviter à lire au besoin.

Concernant la présence d'épaves, concernant cette présence d'épaves, merci d'inviter les administrés à se rapprocher de la mairie afin de définir qui est chargé de l'intervention.

Madame le Maire : Alors je vais de nouveau laisser la parole à Monsieur HAGE pour les travaux.

Monsieur HAGE : Alors, je vais regrouper les questions 1 et 2 concernant l'état des routes. Donc pour les nids de poule, on connaît, on sait les endroits où ils sont, on va boucher, on en a encore beaucoup à faire. Vous dites que ça ne tient pas, effectivement il y a eu des reprises qui ont été faites et qui n'ont pas tenu. Dernièrement avec le responsable des services techniques, on a élaboré une nouvelle technique qui sera beaucoup plus pérenne, c'est-à-dire qu'on va mettre du tarmacadam compacté, ainsi qu'une émulsion bitumineuse, on a fait quelques tests et ça tient, donc voilà. C'est la méthode qu'on va retenir. Alors là, vous comprendrez qu'effectivement, comme de nombreuses communes, on est confrontés à cette problématique, c'est national, mais bon, pour des raisons financières et humaines,

il faut comprendre aussi qu'il n'est pas possible de tout faire d'un coup. Donc on y va, on pare au plus urgent, de plus on vous a dit qu'on était en manque d'effectifs, on fait comme on peut. Alors la rétrocession, il y a encore des choses à peaufiner, il va certainement y avoir une convention entre Maisons et Cités et la CAHC.

Madame le Maire : La CAHC parce qu'au niveau des travaux, au niveau de l'Agglomération justement il leur manque des éléments Maisons et Cités, parce que comme la compétence, tout ce qui est assainissement, eau potable, c'est au niveau de l'Agglomération, donc avant de rétrocéder, ils m'ont demandé de ne rien signer tant qu'ils n'avaient pas toutes les informations. Donc normalement les travaux vont quand même démarrer en septembre parce qu'ils ont passé une convention avec Maisons et Cités et la rétrocession se fera juste après, mais on vous citera les noms des rues de la Cité Cornuault qui n'ont pas été rétrocédées dans toute la cité.

Monsieur HAGE : Personnellement je tenais à adresser mes félicitations au personnel des services techniques qui malgré le manque d'effectifs ils œuvrent tous les jours pour notre commune et nos administrés, voilà, et aux associations aussi.

Monsieur CAUX : C'est bien de le dire, vous êtes le seul à le dire et c'est bien de le dire.

Monsieur HAGE : Mais je le dis et je leur dis à chaque fois que je les vois.

Madame le Maire : Moi, je le dis devant eux directement, il n'y a pas besoin de...

Monsieur CAUX : Parfois c'est bien de le dire aussi.

Madame le Maire : Mais je le dis également, Monsieur CAUX, je le dis également, c'est parce que vous n'êtes pas en mairie, Monsieur CAUX.

Monsieur HAGE : Donc effectivement, la CAHC reprendra intégralement la refonte des réseaux d'eau potable des et les NTIC sur les rues Bizet et Zola avec au passage la reprise du macadam de la rue Bizet.

« La circulation devant la salle des fêtes est excessive », donc on en a parlé juste avant, alors le dos d'âne c'est l'avantage et aussi c'est l'inconvénient, voilà, c'est les riverains qui vont se plaindre après du bruit, voilà, et puis en plus cette rue, cette portion de rue, elle est départementale, on ne peut pas trop sans accord et sans volonté du Département mettre en oeuvre un dos d'âne. Néanmoins on pourra demander peut-être à accroître un petit peu la signalisation, on leur fera la demande dans ce sens-là.

Alors le panneau « clos des Obeaux », donc effectivement, il n'a jamais été remis donc on va interpellier la maîtrise d'œuvre et puis l'entreprise qui a réalisé les travaux pour qu'on puisse le remettre en place.

« Suite à l'incendie des poubelles à la salle Dutilleul, la descente d'eau à gauche de l'entrée principale a été endommagée », oui c'est vrai que ça fuit, on a relancé l'assurance mais on va mettre en place des travaux rapidement.

« Plusieurs candélabres de la rue La Fontaine et de la rue de Tournai ne fonctionnent pas. La société en charge de l'éclairage public est-elle prévenue ? » Oui, elle est prévenue ; on prend note quand même de vos demandes mais il est prévu une intervention pour le relamping au second semestre. Voilà, je vous remercie.

Madame le Maire : Merci à vous, donc pour votre information, concernant samedi, le samedi 6 juillet, vous avez le village olympique à la salle Dutilleul, derrière la salle Dutilleul donc avec le partenariat des

associations Evinoises de 14h à 17h donc une entrée libre et gratuite donc les stands d'animations sportives et manuelles, buvette et petite restauration, n'hésitez pas à aller faire un petit tour au niveau de ce village olympique. Également pour la fête nationale, organisée par la ville en partenariat avec les associations Evinoises, donc il y aura un rassemblement à 14h30 à la salle Dutilleul, pour un défilé dans la ville, on fera un petit parcours donc rues du Docteur Piquet, Saint Exupéry et Lamendin et Basly pour aller jusqu'à la place Roger Salengro, et à partir de 15h à la place Salengro vous aurez une guinguette, une animation, une buvette, petite restauration, barbecue, à 22h il y aura la retraite au flambeau donc départ de la place Roger Salengro pour arriver au stade Houillier pour que le feu soit tiré à 23h. Donc voilà pour les éléments avant les vacances.

Monsieur DORNE : Madame le Maire ?

Madame le Maire : Oui ?

Monsieur DORNE : Simplement une question qui n'est pas en objet du Conseil ce soir, est-ce qu'actuellement un démarchage est en cours par la société Helios au sein de la commune ? A été autorisé pour la société Helios ?

Madame le Maire : Moi je n'ai rien signé. J'ai vu hier ou avant-hier un mail passer, j'ai vu un mail passer hier ou avant-hier et il n'y a pas eu de validation de mon côté. De mon côté il n'y a pas eu de validation, en tout cas.

Monsieur DORNE : Ils sont passé du côté de la Verte Plaine, et apparemment, ne sont pas en mesure de présenter une carte professionnelle, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas eu l'autorisation de la mairie, société Helios dans le cadre des énergies renouvelables.

Madame le Maire : Là on a mis un message sur Facebook, justement par rapport au démarchage que j'ai validé tout à l'heure, mais on a été alertés à ce sujet, sachez pour votre information que quand il y a démarchage, normalement il y a ma signature avec un courrier du Maire, et je ne m'appelle pas Madame GOCZKOWSKI, non c'est parce qu'il y en a qui démarchent avec le nom de Monsieur GOCZKOWSKI Daniel, qui malheureusement est décédé, donc ça je vais vous le dire, depuis 2015 il y a un changement de Maire.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Je confirmerai que cet après-midi j'ai été démarché à la maison, j'ai demandé qu'ils me présentent leur autorisation pour démarcher à domicile, et bien sûr ils ne l'avaient pas donc voilà, je leur ai demandé de repartir.

Madame le Maire : En tout cas on le met sur les réseaux, je l'ai validé avant le Conseil pour mettre démarchage en cours non autorisé. La séance est levée, il est 19h55, il y aura un petit verre de l'amitié avant les vacances, offert par la Municipalité. Je vous souhaite à toutes et tous bonnes vacances si vous partez en vacances. Bonne soirée.